

Information des usagers sur les dispositifs d'aide à la pratique d'activités culturelles et sportives acceptés par la Mairie de Roquevaire

1. Pass' Sport Loisirs Culture

Mis en place par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône.

Aide destinée aux enfants de **3 à 11 ans**.

Chèques de 50.00€ ou 150.00€ sur critères sociaux

Les chéquiers 2024 sont utilisables par les familles jusqu'au **31 décembre 2024**.

A commander sur : <https://pass-enfant.caf13.fr>

Nous présenter le chèque à l'accueil du Service EAC aux horaires d'ouverture de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le chèque doit être donné en main propre impérativement ; prendre RDV si les horaires ne conviennent pas. Ne jamais déposer les chèques dans la boîte aux lettres du service.

Accepté pour les activités de danse, musique / chant, arts plastiques / poterie / stylisme, découverte (astronomie, anglais, club des sciences), zumba, sophrologie, théâtre, magie.

Pas de monnaie rendue sur un chèque. Le bénéficiaire doit compléter le paiement avec un autre règlement si le montant du chèque ne couvre pas les activités des enfants de la famille.

Attention, **il ne s'agit pas du Pass Sport** de 50.00€ pour les 6-30 ans et valable dans les clubs sportifs et associations affiliées à une Fédération.



2. Pass culture



Mis en place par le Ministère de la Culture.

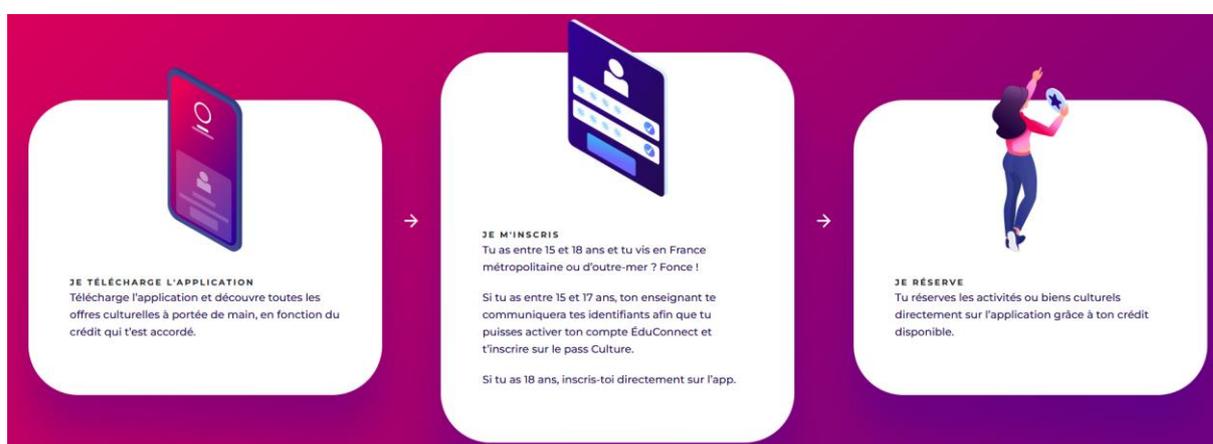
Aide destinée aux jeunes de **15 à 18 ans**

Porte-monnaie électronique de 20.00€, 30.00€ ou 200.00€ selon l'âge du bénéficiaire.

Accepté pour les activités de danse, musique / chant, arts plastiques / poterie / stylisme, découverte (astronomie, anglais, club des sciences), sophrologie, théâtre, magie, spectacles

Valable jusqu'aux 18 ans pour les jeunes de 15-17 ans et pendant 24 mois pour les jeunes de 18 ans

Inscription sur l'application / site : <https://pass.culture.fr/>



Le traitement des demandes se fera à partir de l'application (validation des réservations). Le pass est nominatif et doit donc être utilisé pour régler l'activité pratiquée par son titulaire (pièce d'identité du bénéficiaire à présenter également / pas d'envoi par mail)

3. e-PASS JEUNES Région



Mis en place par la Région PACA

Aide destinée aux jeunes de **13 à 25 ans et scolarisés dans la Région.**

Inscription sur <https://e-passjeunes.maregionsud.fr/>

Pour créer un compte, il faut un certificat de scolarité. Les lycéens qui disposent d'un compte Atrium peuvent demander la carte à partir de ce compte (certificat de scolarité inutile)

Les paiements s'effectuent auprès des partenaires référencés via l'application.

Utilisable pour les **spectacles** (10.00€) proposés par le service EAC. La carte n'est pas acceptée pour les activités culturelles. La Mairie n'étant pas affiliée à une fédération sportive, il n'est pas possible d'utiliser les 20.00€ de sport pour l'activité fitness.

Quelques places gratuites sont réservées sur les spectacles (bons plans)

La carte est totalement dématérialisée depuis la rentrée 2023-2024.



La carte e-PASS JEUNES millésime 2021-2022



La nouvelle carte e-PASS JEUNES millésime 2022-2023

Aide valable jusqu'au 3 août de l'année scolaire en cours. Les crédits non utilisés ne sont pas reconduits l'année suivante.

Le traitement des demandes se fera à partir de l'application.

La carte est nominative et doit donc être utilisée pour régler l'activité pratiquée par son titulaire. Une pièce d'identité du bénéficiaire vous sera demandée.

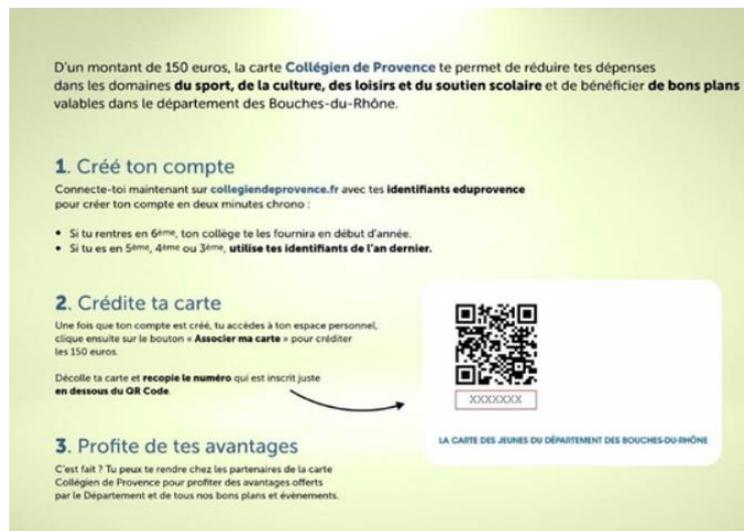
4. Carte Jeune Provence / CJeune Provence

Mise en place par le Département des Bouches-du-Rhône.

Aide destinée aux collégiens du Département.

La carte est distribuée par les établissements scolaires à partir du 15 septembre

Carte rigide ou virtuelle à activer sur : <https://www.collegiendeprovence.fr>



D'un montant de 150 euros, la carte **Collégien de Provence** te permet de réduire tes dépenses dans les domaines **du sport, de la culture, des loisirs et du soutien scolaire** et de bénéficier de **bons plans** valables dans le département des Bouches-du-Rhône.

- 1. Créé ton compte**
Connecte-toi maintenant sur collegiendeprovence.fr avec tes **Identifiants eduprovence** pour créer ton compte en deux minutes chrono :
 - Si tu rentres en 6^{ème}, ton collège te les fournira en début d'année.
 - Si tu es en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}, **utilise tes identifiants de l'an dernier.**
- 2. Crédite ta carte**
Une fois que ton compte est créé, tu accèdes à ton espace personnel, clique ensuite sur le bouton « **Associer ma carte** » pour créditer les 150 euros.
Découpe ta carte et **recopie le numéro** qui est inscrit juste **en dessous du QR Code**.
- 3. Profite de tes avantages**
C'est fait ? Tu peux te rendre chez les partenaires de la carte Collégien de Provence pour profiter des avantages offerts par le Département et de tous nos bons plans et événements.

LA CARTE DES JEUNES DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Deux formats acceptés par la Mairie de Roquevaire :

- Jeunes collégiens : porte-monnaie vie quotidienne de 100.00€. Nous n'acceptons pas le porte-monnaie « soutien scolaire »
- Bons plans

Utilisable pour les **spectacles** et les **activités sportives et culturelles** proposés par le service EAC.

Crédits valables jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours. Les crédits non utilisés ne sont pas reconduits l'année suivante.

Le traitement des demandes se fera à partir de l'application ou à réception du QRcode de la carte.

. La carte est nominative et doit donc être utilisée pour régler l'activité pratiquée par son titulaire.



5. ANCV et ANCV-Connect

- La **Régie Espace Clément David Enfance Famille Jeunesse** Accepte les chèques ANCV, ANCV-Connect et les COUPONS SPORT-ANCV pour les activités culturelles et sportives de la plaquette



- La **Régie Accueils Collectifs de Mineurs** accepte les ANCV pour séjours, ALSH Vacances et Mercredis



La procédure pour les chèques « papier » est inchangée (date de validité, adresse du titulaire obligatoire sur chaque chèque)

Pour l'**ANCV Connect** : gestion des transactions via le compte ou l'appli « cheque-vacances-connect »



Payer en présentant mes identifiants

1. Je me connecte à mon application Chèque-Vacances
2. Je clique sur le **bouton payer** et je sélectionne « Présenter mes identifiants »
3. Le commerçant lance une demande de paiement que je retrouve dans mon application
4. Je confirme la somme à **régler en Chèque-Vacances Connect**. Je peux l'**ajuster**.
5. Je confirme la transaction en saisissant mon **code personnel de paiement**.



Le commerçant reçoit instantanément la **confirmation du paiement**.

Je retrouve l'opération dans la rubrique « **Solde et opération** » de mon application.

Si j'ai ajusté le paiement, le commerçant me demande de le compléter.

L'utilisateur nous donne son identifiant (à déposer sur le portail) ; les transactions se font via l'application / site ANCV.